NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2005/42 7 avril 2005

**FRANÇAIS** 

Original: ANGLAIS

## COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

## COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) (Cent trente-sixième session, 21-24 juin 2005, point 4.2.10 de l'ordre du jour)

## PROPOSITION DE PROJET DE RECTIFICATIF 2 À LA RÉVISION 1 DU RÈGLEMENT N° 75

(Pneumatiques pour motocycles)

Transmis par le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

<u>Note</u>: Le texte reproduit ci-après, adopté par le GRRF à sa cinquante-septième session (TRANS/WP.9/GRRF/57, par. 31), est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/GRRF/2004/27, non modifié.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET: http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm.

TRANS/WP.29/2005/42 page 2

## Annexe 9, paragraphe 1.1

Modifier le texte actuel comme suit:

«1.1 La présente méthode d'essai s'applique aux pneumatiques mentionnés aux paragraphes 3.4.1 et 4.1 ci-après.».

----